

NOVEMBRE 2018 #67

Résidence

LE JOURNAL DES LOCATAIRES



NUMÉRO SPÉCIAL

Élection des représentants des locataires

Les professions de foi

oah.fr

OAH
OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

02 REGARD SUR...



DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2018

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BAILLEURS SOCIAUX

**PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAINS,
VOTEZ INDECOSA-CGT !**

QUI SOMMES-NOUS ?

INDÉCOSA-CGT est l'Association de Défense des Consommateurs Salariés créée par la CGT en 1979. Son rôle est de défendre, au quotidien, tout.e salarié.e (actif ou non), retraité.e, et privé.e d'emploi sur des dossiers de consommation, (logement, surendettement...). INDÉCOSA-CGT est compétente, disponible et reconnue dans tous les domaines, du logement, de l'environnement, du cadre de vie, de la famille, de la consommation, et des problèmes y afférents.

1/ LE LOGEMENT UN DROIT POUR TOUS

Un droit fondamental et inaliénable, au même titre que l'emploi, les salaires et la protection sociale. Le manque d'habitat social public est un véritable drame social surtout dû au désengagement de l'Etat (aide à la pierre). Le logement prend une part de plus en plus importante dans le budget des ménages, en effet c'est le premier poste des dépenses des familles quand elles en ont un. La question que tout le monde se pose est : quel habitat pour demain ?

Au travers de la loi MACRON diminuant le montant de l'A.P.L. et obligeant les bailleurs de baisser d'autant les loyers, c'est une ponction inédite de 1,4 milliard d'euros chaque année sur le budget des HLM qui va réduire l'entretien et l'isolation thermique des HLM, la réalisation de nouveaux logements sociaux à bas loyers...

C'est le modèle économique du logement social qui est menacé, avec des conséquences graves pour tous les locataires et les mal-logés. En 2019, le ministère annonce une coupe supplémentaire d'un milliard d'euros.

2/ POURQUOI VOTER ?

C'est le conseil d'administration (CA) qui fixe annuellement le montant des loyers, qui programme les réhabilitations, qui assure le fonctionnement quotidien de cet organisme HLM.

Vous avez au sein de ce Conseil d'Administration des représentants des locataires élus par vous, avantage inexistant chez les bailleurs privés.

3/ POURQUOI VOTER INDECOSA-CGT ?

Vos futurs élus. au conseil d'administration, participeront activement aux réunions, avec une position toujours claire vis-à-vis des hausses de loyers, pas plus que l'augmentation du coût de la vie. Sinon, vos administrateurs INDÉCOSA feront part de leur opposition et voteront contre.

4/ NOS CANDIDATS

Ils ont tous vocation à représenter L'ENSEMBLE des locataires, quel que soit leur lieu d'habitation, leur origine et en dehors de toute considération d'ordre politique,

Voilà qui est un atout important pour les locataires : avoir des représentants, locataires comme eux, qui vivent le même quotidien qu'eux, qui connaissent les mêmes conditions de vie, qui sont confrontés aux mêmes problèmes, qui paient les mêmes taux de loyers et charges que leurs voisins et qui, à la réunion du Conseil d'Administration, ont le droit de parole, de proposition, et même de critique, et qui en usent chaque fois que l'intérêt des locataires le nécessite, sans oublier l'essentiel, le droit de vote, là où la réglementation le leur donne.

Là où INDÉCOSA-CGT est présente, elle fait entendre cette voix des locataires, sur les problèmes quotidiens rencontrés dans nos cités, sur la nécessité de bien contenir les hausses de loyer dans le cadre des augmentations générales du coût de la vie, sur la question des réhabilitations, du renouvellement urbain. Militant bénévole, l'élu INDÉCOSA-CGT est présent et attentif à tout ce qui fait la vie des locataires.

Parce que l'élu n'exerce pas son activité à titre personnel, mais en réfère à son association qui en discute collectivement pour agir et étudier les documents préparatoires de chaque C.A..

Les élus (es) INDÉCOSA-CGT s'engagent à porter les revendications des locataires et à rendre compte de leur activité au sein des Conseils d'Administration !

NOS REVENDEICATIONS

Un logement pour tous
La construction de logements sociaux qui s'inscrit dans une cohérence de territoire
Un montant du loyer n'excédant et des charges des locataires qui n'excèdent pas 20% des revenus du foyer
Pas de hausse des loyers
Aucune expulsion sans relogement

ÉLECTIONS HLM 2018 15 novembre au 15 décembre

**Elections Locataires 2018
VOTER INDECOSA CGT**



LISTE PRESENTEE

PAR INDECOSA CGT

OUAFAA EL KHOUDAR

CHRISTIAN LALANDRE

SAMICHA ELAÏKIM

JOSE DUBOIS

AUDREY LOMBARD

EMMANUEL FERREIRA

MARIE FRANCE FRANQUET

PASCAL DUPUIS

**VOTER INDÉCOSA-CGT, C'EST VOTER
POUR VOS INTÉRÊTS DE LOCATAIRES !**



Le logement est un droit

POUR NOUS JOINDRE ET VOUS INFORMER :

Adresse : 7, rue max Quantin 89 000 Auxerre

Téléphone : 03.86.51.73.77 Mail : ud89@cgt.fr

Site internet : <http://ud89.reference-syndicale.fr>

Facebook : CGT Yonne

04 REGARD SUR...



**Du 15 novembre au 28 Novembre 2018 :
Pour la défense de mon logement,
Je vote pour les listes
AFOC 89 De l'Yonne**

**Représentation et défense des locataires et de leurs droits
Les élus de l'AFOC de l'Yonne s'engagent !**

Dans quelques jours, vous serez appelés à élire vos représentants au conseil d'administration de votre organisme HLM OAH pour un mandat de 4 ans.

L'attachement de l'AFOC 89 pour le logement social

Pour l'AFOC de l'Yonne et les candidats présentés sur notre liste, le logement social n'est pas un bien comme les autres. C'est un bien de première nécessité, comme l'eau, l'énergie et la nourriture.

L'AFOC 89 défend le droit au logement social

Aujourd'hui, le logement pour tous est un objectif à valeur constitutionnelle, reconnu comme un droit républicain fondamental et universel et la qualité des logements sociaux et celle de leur environnement.

Voter et faire voter la liste AFOC 89 pour défendre vos droits de locataires

Voter pour la liste AFOC 89 aux élections HLM OAH, c'est exiger le respect des locataires et l'amélioration de vos conditions de vie.

Les candidats présentés par l'AFOC 89 sont des locataires comme vous. Engagés à défendre vos droits, ce sont des femmes et des hommes qui connaissent vos problèmes, car ils les vivent au quotidien.

En faisant confiance à la liste AFOC 89 que nous vous présentons, nous nous engageons à être à vos côtés, vous conseiller, vous représenter, tout au long de notre mandat.

Vos élus AFOC 89 se mobiliseront pour :

1 - Le respect des droits de chacun à vivre dans un logement à loyer abordable et de qualité.

2 - Le maintien des APL et l'application de la Réduction de Loyer Solidarité (RLS) à tous les locataires impactés par une baisse d'APL.

3 - La fixation par la loi d'un niveau de loyer plafond au-delà duquel le bailleur ne pourra plus procéder à des augmentations.

4 - Le maintien de la présence des gardiens et l'amélioration des équipements collectifs.

5 - Une bonne qualité de service et une totale transparence sur le montant des travaux réalisés et le choix des prestataires retenus par les bailleurs.

6 - Le maintien des obligations en matière d'accessibilité, d'aménagement des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

7 - Un encadrement strict et une plus grande *transparence dans la fixation et le niveau des charges locatives* demandées au locataire.

8 - Obtenir auprès des différentes instances l'Assurance du maintien de la tranquillité des locataires, le développement des liens avec les autorités concernées.

VOTEZ ET FAITES VOTER LES

LISTES ENTIERES AFOC 89

SANS RATURES NI SURCHARGES

06 REGARD SUR...

ASSECO



OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE 2018

Vous allez voter pour élire trois représentants des locataires qui siègeront au conseil d'administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat.

ASSECO- CFDT est présente depuis 32 ans dans le département et tient des permanences à Auxerre, Sens, Avallon, Toucy, Joigny, Saint Florentin, Tonnerre, Migennes.

Nos candidats sont des locataires dans la même situation que vous, ayant comme seul souci d'apporter des solutions aux problèmes que vous rencontrez.

Nous prenons en charges tous les problèmes de logement, de consommation, de surendettement.

VOTEZ ASSECO CFDT pour la liste complète, Sans rature, ni surcharge, à réception des documents.

Par correspondance dès réception des documents et au plus tard le 27 novembre au siège de l'OAH- 12 avenue des Brichères à Auxerre. De 8h30 à 11h et de 14h à 17h.

Pour voter Insérez le bulletin ASSECO- CFDT dans la petite enveloppe et glissez celle-ci dans la grande **enveloppe T (pas de timbre postal)** en n'oubliant pas de noter :

➤ Vos noms, adresse complète et signature au dos (très important).

Pour tous renseignements

ASSECO



7 rue Max Quantin 89000 AUXERRE

☎ 03 86 52 89 32

Email asseco.cfdt@wanadoo.fr

Auxerre : lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Sens : 9, rue Folie Jeannot

Mardi, mercredi (fermé le matin), jeudi, vendredi

☎ 03 86 88 05 79

de 10h à 12h et de 15 h à 17h

Avallon : 11 avenue de la République- APPT 391

Le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois

de 17h à 19h

Saint Florentin : MAIP- 7, rue Iles de France

1^{er} mercredi de chaque mois

de 15h à 17h

Tonnerre : 2, avenue de la Gare Immeuble SEMPAHORE Médiathèque Bureau C- 1^{er} étage

3^{ème} mercredi de chaque mois

de 14h à 17h

Joigny : 2 C avenue de Mayen

Tous les mercredis

de 10h à 12h et de 15h à 17h

Toucy : Mairie de Toucy (salle des commissions)

2^{ème} mercredi de chaque mois

de 15h à 17h

LES CANDIDATS ASSECO CFDT



Sylvie MONARD
3 allée St Amarin
89000 AUXERRE



Gilles JACQUEMARD
7 rue Duquesne
89000 AUXERRE



Oujdia Najia FAIZ LAKHLIFI
4 allée de la Colémine
89000 AUXERRE



Mohammed MAKHLOUFI
1 allée de l'Alouette
89000 AUXERRE



Marie-Paule NODOT
18 rue de l'Europe
89700 TONNERRE



Jacques FAUVERNIER
12 rue du Docteur Marion
89700 TONNERRE



Andréa BLANCHARD
95 avenue de St Georges
89000 AUXERRE



Claude Raymond QUIRIÉ
65/7 avenue Delacroix
89000 AUXERRE

Nos élus se sont tenus à votre disposition pour recueillir vos problèmes et sont intervenus pour apporter des solutions.

Nos candidats s'engagent à continuer leurs actions.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS ET D'INTERVENTIONS :

- **NOUS** diffusons un journal et un questionnaire qui vous informent et recueillent vos problèmes,
- **NOUS** sommes intervenus pour des troubles du voisinage et d'incivilités,
- **NOUS** sommes intervenus pour des réparations et pour la propreté des parties communes,
- **NOUS** votons contre les augmentations des loyers,
- **NOUS** contrôlons les charges tous les ans. En 2018 nous avons contrôlé : 16 avenue de l'Europe à Tonnerre - St Amarin à AUXERRE - Abbaye St Julien à AUXERRE.
- **NOUS** sommes intervenus pour le chauffage résidence Jean Jaurès à AUXERRE.

En 2017, nous avons effectué 320 interventions auprès des différents bailleurs de l'Yonne.

LES LOCATAIRES ONT DES DROITS, ILS DOIVENT ETRE RESPECTÉS.

LES LOCATAIRES ONT AUSSI DES DEVOIRS.

Les termes du contrat de location doivent être respectés par tous, permettant une meilleure qualité de vie dans nos immeubles et maisons individuelles.

NE JETEZ PAS VOTRE DROIT DE VOTE !

👉 **PLUS VOUS SAUREZ NOMBREUX A VOTER PLUS NOUS SERONS FORTS A DEFENDRE VOS INTERETS.**

VOTEZ



Agrément Départemental Arrêté n° DDCSPP-PCCE-2015-005 déclarée d'intérêt général rescrit fiscal du 12 juillet 2016.

08 MODE D'EMPLOI



Le 29 novembre 2018, vous serez appelés à élire les quatre représentants au Conseil d'Administration de l'OAH. Elus pour quatre ans, ces représentants assurent le contact quotidien entre les locataires et la direction de l'OAH. Cette élection est donc particulièrement importante.

Vos quatre représentants élus siégeront pendant quatre ans au Conseil d'Administration de l'OAH. Ils participeront aux décisions prises par cette instance, notamment celles relatives à la fixation des loyers, à la définition des charges locatives, aux travaux d'entretien et d'amélioration des logements et des bâtiments et au vote du budget de l'OAH.

VOTER : C'EST S'IMPLIQUER DANS SA VIE QUOTIDIENNE.

Les représentants des locataires sont membres de droit du Conseil de Concertation Locative au sein duquel siègent également des représentants d'associations. L'un d'entre eux sera membre de la Commission d'Attribution des Logements. Ce conseil est obligatoirement consulté sur les différents aspects de la gestion d'un immeuble ou des ensembles concernés, les projets d'amélioration ou de construction-démolition et sur toutes mesures touchant au cadre de vie des habitants des immeubles concernés.

COMMENT VOTER ?

Vous avez reçu les différentes professions de foi et les bulletins de vote des listes en présence pour ce scrutin. Pour ces élections, deux possibilités de vous exprimer vous sont proposées : le vote à l'urne et le vote par correspondance.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE :

Si vous optez pour le vote par correspondance, il vous suffit de vous conformer aux indications suivantes :

- 1 **glissez le bulletin de votre choix dans l'enveloppe bleue**, sans y faire de rature, rajout ou toute autre marque distinctive sous peine de nullité..
- 2 **placez cette dernière dans l'enveloppe-réponse** de la poste fournie à cet effet.
- 3 **vérifiez vos coordonnées situées au dos de cette enveloppe**, n'oubliez pas de la **signer**.
- 4 enfin, **postez, sans l'affranchir**, votre enveloppe **au plus tard le : mardi 27 novembre 2018.**

LE VOTE À L'URNE :

Si vous optez pour le vote à l'urne, un bureau de vote sera à votre disposition au siège de l'OAH : 12 avenue des Brichères à Auxerre le **jeudi 29 novembre de 14h00 à 17h00.**

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité qui vaut carte d'électeur.

